



Pour la reconnaissance effective de la mission essentielle du travail social !

F.S.U.

Depuis les années 90, les assistant.es de service social, éducateur-trices spécialisé-es, conseiller-ères en économie sociale et familiale, éducateur-trices de jeunes enfants et éducateur-trices techniques se battent pour une reconnaissance de leurs diplômes d'État à la hauteur de leur nombre d'années d'études, soit 3 années, minimum, post-bac pour un grade licence. À la PJJ, les éducateur-trices revendiquent une revalorisation statutaire à la hauteur de leur niveau de recrutement et de leur formation.

Les gouvernements successifs n'ont pas répondu aux revendications de ces métiers majoritairement féminins.

La dernière réforme d'août 2018 a enfin conduit à l'inscription de ces diplômes au grade de licence, niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Cependant seul-es les professionnel-les diplômé-es à compter de 2021 bénéficieront de cette reconnaissance, le gouvernement nie par là-même les compétences de toutes et tous les professionnel-les actuellement en activité !

Au cours de la période de pandémie et de confinement, les travailleuse-urs sociaux-ales ont fait preuve d'un engagement professionnel sans faille. Elles et ils ont démontré leur sens du service public et leur sens des responsabilités pour assurer la permanence de leurs missions de service public auprès des personnes vulnérables ceci parfois même au détriment de leur propre sécurité lorsque leurs missions étaient incompatibles avec le respect strict des gestes barrières.

Dans la période « post-pandémie » qui va s'ouvrir, le rôle des travailleurs-euses sociaux-ales continuera d'être essentiel auprès de la population. Leur action sera déterminante dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes qui seront touchées de plein fouet par la crise économique et sociale. Il en est de même pour la jeunesse la plus en difficulté et les enfants en danger.

Les travailleuses et travailleurs du social doivent être reconnu-es dans l'engagement dont ils ont fait et font preuve pendant cette pandémie au même titre que d'autres professions du « care ».

Dans ces allocutions, le président de la République a reconnu l'engagement des travailleuses et travailleurs sociaux-ales et l'importance de leur rôle dans la période.

Aussi nous demandons que les salarié-es du secteur social et éducatif ne soient pas oublié-es des réformes à venir. **Nous exigeons** donc l'ouverture de négociations spécifiques à ce secteur indispensable à la cohésion sociale. Outre l'augmentation des moyens nécessaires à l'exercice des missions, **nous demandons** également :

- la reconnaissance au grade licence de tous les assistant-es de service social, éducateur-trices spécialisé-es, conseiller-ères en économie sociale et familiale, éducateur-trices de jeunes enfants et éducateur-trices techniques diplômé-es avant 2021.

- la revalorisation de leurs grilles de rémunération par leur intégration dans la Catégorie A type.

Les Lilas, le 17 juin 2020

